

RÈGLEMENT 2025 CHAMPIONNAT SIDE CAR CROSS GRAND-EST

PRÉAMBULE

Le règlement sportif, et technique de la FFM, fera office de règlement général. En s'engageant, les participants (équipages sidecar-cross ancien / moderne) les organisateurs, les responsables du Championnat Grand EST Sidecar Cross déclarent avoir pris connaissance des règlements administratifs, sportifs et techniques de la FFM, et s'engagent à s'y conformer, et à les respecter.

ARTICLE 1 - DÉFINITION DE CE CHAMPIONNAT

Les courses ne pourront se dérouler que sur des circuits gérés par les clubs affiliés FFM. Les épreuves se concourront sur les régions suivantes : Auvergne Rhône-Alpes, Bourgogne Franche-Comté, Grand-Est, Hauts-de-France.

Le championnat sera composé de 8 épreuves réparties de la manière suivante :

- 5 épreuves se dérouleront sur le territoire du Grand Est,
- 1 épreuve se déroulera sur le territoire de l'Auvergne Rhône-Alpes,
- 1 épreuve se déroulera sur le territoire de la Bourgogne Franche-Comté,
- 1 épreuve se déroulera sur le territoire des Hauts-de-France.

Tous les équipages ancien / moderne (jeunes ou moins jeunes) auront la possibilité de participer à ce championnat.

Aucune épreuve ne pourra se tenir le même week-end qu'un Championnat de France Sidecar Cross, ou une épreuve du Championnat du Monde organisé en France.

ARTICLE 2 - ORGANISATION DU CHAMPIONNAT

Les responsables du Championnat Grand Est Sidecar Cross en collaboration avec les clubs organisent le Championnat Grand Est Sidecar Cross. Celui-ci se disputera sur des circuits motocross ou prairies des ligues citées à **l'article 1**.

ARTICLE 3 - EQUIPAGES ADMIS

Peuvent prétendre participer à ce Championnat tous les équipages Sidecar ancien ou moderne titulaire d'une licence FFM, et du CASM.

Types de licences FFM :

- Pilote : INT, NCO
- Passager : INT, NCO, NCP

Âges :

L'âge requis pour participer aux épreuves, est de :

- Pilote : 15 ans (INT, NCO)
- Passager : 14 ans (INT, NCO, NCP)

Un équipage hors Licence FFM souhaitant participer à une ou plusieurs épreuves du Championnat, pourra participer sous Licence à La Journée (LJA) sans pour autant prétendre à la prime de fin d'année.

ARTICLE 4 - NUMÉRO DE COURSE

L'équipage désirant participer au championnat Grand Est Sidecar Cross devra effectuer sa demande de réservation de numéro de course sur le site d'inscription, accessible à l'adresse suivante :

<https://inscriptions.liguemotograndest.fr/>

Le numéro soumis à validation par l'administrateur. Après attribution, vous le conserverez pour la saison.

Les numéros de course devront être de couleur noir apposé sur fond de plaque de couleur jaune. Les numéros réfléchissants sont interdits.

RÈGLEMENT 2025 CHAMPIONNAT SIDE CAR CROSS GRAND-EST

ARTICLE 5 - ENGAGEMENT

Les engagements aux épreuves se feront par le biais du site d'inscription, accessible à l'adresse suivante : <https://inscription.liguemotograndest.fr/>

ARTICLE 6 - PILOTE SOUHAITANT DÉCLARER FORFAIT

Un équipage engagé à une épreuve qui ne pourrait être présent le jour de la course pour diverse raisons, devra **déclarer forfait auprès du secrétariat de la ligue au maximum 48 heures avant la course.**

Tout équipage qui déclare forfait devra fournir un justificatif valable (maladie, blessure ou autres.).

Dans le cas contraire, le droit d'engagement sera encaissé. La décision de rembourser ou non le pilote sera prise par la ligue, après étude du justificatif fourni.

Sur tout forfait d'un droit administratif sera retenu (10€).

Aucun remboursement ne sera effectuer, passé le délai des **48 heures avant l'épreuve.**

ARTICLE 7 - CONSIGNE À L'ÉQUIPAGE

L'équipage présent sur chaque course devra être en possession **d'un extincteur** et **d'un tapis de sol** pour les travaux mécaniques. L'essence devra être stockée dans des jerricanes appropriés.

Lors des essais libres, chronométrés, et manches, le pilote et passager, devront porter un équipement de cross adéquate.

L'équipage est responsable de leurs accompagnateurs avant, pendant et après la course.

En cas de mauvais comportements de ceci, l'équipage pourra être sanctionner.

ARTICLE 8- LA MACHINE

Limite de cylindrée :

MOTEUR 2 TEMPS		MOTEUR 4 TEMPS	
Minimum	Maximum	Minimum	Maximum
350cm ³	750cm ³	350cm ³	1000cm ³

Le Sidecar Cross devra correspondre aux caractéristiques techniques de la FFM. A savoir, être équipé d'un coupe-circuit en bonne état de marche, qui celui-ci sera relié au pilote lors des essais libres, chronométrés, ou manches ; avoir aucune partie saillante, ou aspérité dangereuse ; le niveau sonore devra être à la norme de la législation en vigueur.

ARTICLE 9 - CONTRÔLE ADMINISTRATIFS ET TECHNIQUES

Sur chaque épreuve, l'équipage Sidecar devra se présenter à l'accueil ou tour de contrôle mini de sa licence qu'il devra présenter lors des vérifications administratives.

Un transpondeur sera remis à l'équipage. Le Sidecar devra être obligatoirement muni du transpondeur dès qu'il pénètre sur le circuit, que ce soit aux essais ou en manches.

L'équipage devra présenter le véhicule au contrôle technique, ainsi que ses équipements de sécurité et ses casques qui devront être à la norme en vigueur.

Bruit :

La vérification de l'échappement et du bruit seront effectués à l'issue du contrôle technique.

La tolérance maximum du bruit ne devra pas excéder la norme en vigueur.

ARTICLE 10 - HORAIRES

Les horaires seront gérés par l'organisateur accueillant une épreuve du Championnat Sidecar Cross du Grand Est.

Chaque veille et matin de course auront lieu les contrôles administratifs et techniques.

Sur chaque épreuve, le programme sera :

- Une séance d'essais libre de 15 minutes,
- Une séance d'essais chronométrés de 15 minutes,
- Deux manches de 20 minutes + 1 tour.

ARTICLE 11 - BAREME POINTS

Le barème de points ci-contre sera appliqué sur tous le Championnat Grand Est Sidecar Cross.

L'attribution de point admissible par manche sera pris en compte à partir d'un minimum de 2 passages devant la cellule de chronométrage, sans obligation de finir la manche.

En cas d'égalité de points, c'est le classement de la dernière manche qui déterminera le classement général.

TABLEAU D'ATTRIBUTION DES POINTS																						
Position	1 ^{er}	2 ^e	3 ^e	4 ^e	5 ^e	6 ^e	7 ^e	8 ^e	9 ^e	10 ^e	11 ^e	12 ^e	13 ^e	14 ^e	15 ^e	16 ^e	17 ^e	18 ^e	19 ^e	20 ^e	21 ^e	22 ^e
Points	35	30	26	24	22	20	19	18	17	16	15	14	13	12	11	10	9	8	7	6	5	4

Position	23 ^e	24 ^e	25 ^e	26 ^e	27 ^e	28 ^e	29 ^e	30 ^e
Points	3	2	1	1	1	1	1	1

Il y aura deux classements séparés « moins de 60 ans » et « plus de 60 ans Vétéran ».

Tous les équipages feront partie du classement général du Championnat.

A la seule condition, que l'équipage participe à un minimum de 4 épreuves.

ARTICLE 12 - RÉCLAMATION / SANCTION

Pour toute réclamation, sanction, discipline, se référer au règlement général administratif et sportif de la Fédération Française Motocycliste (FFM), activité Motocross.

Si l'épreuve ne pouvait avoir lieu pour cas de force majeure, ou si une manche devait être raccourcie ou supprimée, les organisateurs(et/ou) les responsables du Championnat Grand Est Sidecar Cross ne pourront être responsable vis-à-vis des concurrents, de ce fait, les frais d'engagement ne pourront être remboursés.

ARTICLE 13 - REMISE DE PRIX

Sur chaque épreuve une remise de prix aura lieu en fin de journée d'après le classement général établi sur les deux manches concourus.

L'organisateur devra prévoir de récompenser par une coupe, trophée, lots ou autres :

- Les trois premiers équipages « moins de 60 ans »
- Les trois premiers équipages « plus de 60 ans Vétéran ».

RÈGLEMENT 2025 CHAMPIONNAT SIDE CAR CROSS GRAND-EST

ARTICLE 14 - APPLICATION DU RÈGLEMENT

Tous les cas non prévus dans le règlement général, se référer à (application des règles), et seul le règlement général de la FFM (activité motocross) le prévaudras.

ARTICLE 15 - RESPONSABLE DU CHAMPIONNAT GRAND EST SIDECAR CROSS

Les responsables du Championnat Grand Est Sidecar Cross, seront chargés de gérer :

- Envoi de tous documents nécessaires aux équipages voulant participer au Championnat Grand Est Sidecar Cross
- Contacter les clubs organisateurs,
- Gestion du calendrier et dates des épreuves.

COORDONNÉES RESPONSABLES DU CHAMPIONNAT GRAND EST SIDECAR CROSS

GENTIL Jimmy
19 Impasse d'Ivréa - 52000 CHAUMONT
06 34 67 15 92
jimmy.gentil@hotmail.fr

GALICHER Alain
39 Rue Ampère - 52000 CHAUMONT
06 59 46 53 51
galicheralain@orange.fr

CALENDRIER 2025 SIDE CAR CROSS

DATES	LIEUX	CLUB ORGANISATEUR
01/05/2025	POULANGY (52)	MC HAUT MARNAIS
01/06/2025	MANRE (08)	MC MANRE
15/06/2025	BOURG BRUCHE (67)	MC VALLEE DE LA BRUCHE
03/08/2025	VILLARS SOUS ECOT (25)	MC VILLARS SOUS ECOT
21/09/2025	MOULINS ST HUBERT (55)	MCCMA
28/09/2025	SAINTE MENEHOULD (51)	TEAM MENU MC
04 & 05/10/2025	ROZERIEULLES (57)	MOSELLE MC

CHARTRE DE L'ÉQUIPAGE SIDECAR CROSS

Nous respectons les organisateurs, officiels, commissaires de piste et la réglementation

Nous respectons les équipages sidecars en ne faisant aucune manœuvre dangereuse qui pourrait mettre en danger un équipage.

Nous voulons être respectés par les accompagnateurs, alors nous les respectons.

Nous sommes responsables de nos accompagnateurs.

L'équipage (pilote et passager) ne doit pas être sous l'emprise de l'alcool, ni de drogues quel qu'en soit les substances sur une épreuve du Championnat Grand EST Sidecar Cross

Les équipements de protection doivent être aux normes en vigueur et être portés.

Je roule au pas dans le parc coureurs et parc prégrille avec régime au plus bas.

Je respecte l'environnement en emportant mes poubelles ou je les mets dans container prévu à cet effet, ainsi que pour pneus, bidons d'huile, ect...ect...

J'utilise un tapis de sol (environnemental) pour tous les travaux mécaniques.

RÈGLEMENT 2025 CHAMPIONNAT SIDE CAR CROSS GRAND-EST

PRIMES D'ARRIVÉES ACCORDÉES À LA FIN DU CHAMPIONNAT

L'équipage souhaitant faire partie du classement général devra :

S'inscrire au Championnat Grand EST Sidecar Cross avant la première épreuve de la saison.

Participer à un minimum de 4 épreuves du championnat

L'équipage percevra une prime d'arrivée en fin d'année après validation du classement général du Championnat Grand EST Sidecar Cross par les instances concernées.

TABLEAU D'ATTRIBUTION DES PRIMES

Position	1 ^{er}	2 ^e	3 ^e	4 ^e	5 ^e	6 ^e	7 ^e	8 ^e	9 ^e	10 ^e	11 ^e	12 ^e	13 ^e	14 ^e	15 ^e
Prix €	850	750	650	550	520	350	300	280	260	240	220	200	180	150	150

